

École Saint-Isidore/Langevin

Ję cultivate ma réussite !

Info-parents #2



Septembre 2017-2018

Assemblée générale du conseil d'établissement

L'assemblée générale des parents se tiendra le 12 septembre prochain à l'école St-Isidore. Cette année, deux postes de représentant des parents sont à combler au sein du conseil d'établissement de l'école.

L'ordre du jour de cette réunion a été envoyé par courriel et elle est disponible sur le site web de l'école.

Heure de l'assemblée : 19 h

Endroit : École St-Isidore local 203

Bienvenue à tous !

Au plaisir de vous y voir en grand nombre.

Organisation scolaire 2017-2018

- 2 groupes de maternelle
- 1 groupe de 1^{ère} année
- 1 groupe de 2^e année
- 1 groupe de 1^{ère} et 2^e année
- 1 groupe de 3^e année
- 1 groupe de 4^e année
- 1 groupe de 5^e année
- 1 groupe de 6^e année
- 3 groupes adaptés d'éveil à la réalité (GAER)
- 1 groupe adapté développement social et pédagogie



FIN DE LA JOURNÉE

Nous vous informons que dans le but d'assurer la sécurité des enfants, aucun changement à la routine de départ de fin de journée n'est autorisé. Si votre enfant est habituellement au service de garde en fin de journée, aucun départ par autobus occasionnel ne sera permis s'il n'est pas prévu son horaire

Absence de votre enfant et heures d'ouverture du secrétariat



Si votre enfant s'absente de l'école, nous vous invitons à motiver son absence en communiquant avec le secrétariat par téléphone au (514) 380-8899 poste 4601 ou par courriel à stisidore@csdgs.qc.ca. Le secrétariat est d'ouvert tous les jours de :

7 h 45 à 11 h 30 et de 12 h 45 à 15 h 15

Vous pouvez communiquer avec Martine Latreille, secrétaire d'école par téléphone au 514-380-8899 poste 4601 ou par courriel à l'adresse suivante : stisidore@csdgs.qc.ca

Autorité parentale

Nous tenons à vous mentionner que seule l'autorité parentale (mère, père ou tuteur) a légalement le droit de signer tout document que votre enfant apporte à la maison.

Départ et arrivée des élèves

Comme à chaque année, nous vous rappelons que pour des motifs de sécurité les élèves ne doivent pas arriver à l'école avant 7 h 55 le matin et 12 h 50 au retour du midi. Avant ces heures, il n'y a pas de surveillance sur la cour d'école. Envoyer son enfant plus tôt, c'est l'exposer à flâner en dehors de la cour ou même à l'intérieur de la cours sans surveillance. Nous comptons sur vous pour respecter l'horaire.



Après 7h50, tous les enfants doivent obligatoirement passer par la cour d'école pour entrer. Aucun élève ne doit passer par la porte du secrétariat à partir de cette heure.



PRISE OFFICIELLE DES PRÉSENCES

C'est le vendredi 29 septembre 2017 à 9h qu'aura lieu la prise officielle des présences. Si votre enfant doit être absent ce matin-là, il est très important de motiver son absence en appelant au secrétariat au (514) 380-8899 poste 4601.

Photos

La prise des photos sera le 11 septembre 2017 dès 8 h le matin à l'école St-Isidore. Veuillez prendre note que les plus jeunes seront photographiés en premier s'en suivront les élèves de l'école Saint-Isidore.



FACTURATION DES FOURNITURES SCOLAIRES

Vous recevrez sous peu la facture des fournitures scolaires, cahiers d'exercices, que votre enfant recevra dans les prochains jours. La date limite pour payer les effets scolaires est le 21 septembre 2017. Nous vous invitons à utiliser le paiement internet pour régler votre facture. La procédure pour ajouter le compte de l'école au site internet de votre institution bancaire sera jointe à la facture.

Le paiement par internet sera donc le moyen à privilégier.

Nous vous invitons à également régler tout paiement d'activités ou autres frais qui seront demandés via internet. Cette façon de faire est sécuritaire et rapide ! De plus amples informations vous seront envoyées sous peu.

Service de surveillance du midi

Les frais de surveillance du dîner sont établis à 2.25 \$ par jour. Vous recevrez tous les mois une facture payable avant le 20 de chaque mois.

Attention de bien choisir le compte de paiement qui débute par 22 pour payer par internet le service du dîner.

**** Il est important de bien identifier les contenants de dîner de vos enfants et qu'ils aient leurs ustensiles dans la boîte à lunch. De plus, les **contenants de verre sont interdits******

Sortie à l'extérieur de l'école

Lorsqu'un élève est sous la responsabilité de l'école, il demeure sur place. Aucune sortie au restaurant n'est permise, seul ou avec des amis, à moins que les parents désignent un adulte qui en prendra la responsabilité. Un billet écrit par les parents est alors requis.

MÉDICAMENTS DE PRESCRIPTION

Si votre enfant a besoin de prendre un médicament dans la journée, vous devez compléter un formulaire d'autorisation d'administration de médicament et d'avoir en main une copie de la prescription du médicament. Veuillez noter que nous ne pouvons pas administrer d'Advil ou Tylenol aux élèves sans une prescription médicale.

Dates à retenir :

11 septembre 2017: prise de la photo scolaire

22 septembre 2017 journée pédagogique

29 septembre 2017 : Prise officielle des présences

9 octobre 2017 : congé de l'Action de grâce

